

DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 13 mars 2024, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 6 mars 2024, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 100 représentants 166 voix
Nombre de membres présents : 46 représentants 66 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 66 représentants 105 voix

Délibération n°CS2024/02

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2024
Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

BERANGER Nathalie MARCHE Emilie

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne
FAURE Nathalie

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

GUIGUE Gilbert WOLFF Corine

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

HABFAST Claus

5^{ème} collègue – Délégués des communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

BOUCHERLE Jean-Xavier GUSMEROLI Stéphane
BREYTON Stéphanie LALINDE Catherine
CHASSAGNON Guillaume MERLE Alain
CHAVAND Christelle MICHALLET Bernard
CLOUZEAU Dominique MONIN Michelle
DELPHIN Jean-Luc MOREL Véronique
DELPHIN Maurice PIEUCHOT Ghislaine
ESCARON Dominique PUTOT Éric
EYMERY Clémentine RUBIER Éric

6^{ème} collègue – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BOIX-NEVEU Arthur LAVAL Sylvain
BOUZON Elodie PICARD Christian
DUPERCHY Pierre POZO Jean-Christophe et FERRARI Marcel
DUPRAZ Fabien ROBIN Grégory
EGO Catherine SECO Marc
FASOLA Frédéric USSEGLIO-THOMASETTI Denis et ROCHAS Henri
GARCIA Muriel VANPRAET Daphné
GUILLEMAT Serge



7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BASSET Michel
DEPINOIS Marc
MOLLIERE Denis

PICHON MARTIN Bertrand
ZUCCHERO Pascal

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collègue – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 6 voix délibératives

CHAIX Sandrine à BERANGER Nathalie
LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie
MONTORO Marie Pierre

2^{ème} collègue – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 3 voix délibératives

BENHAMOU Franck à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
SUSZYLO Christophe à GERIN Anne

3^{ème} collègue – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 3 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy à BOIX-NEVEU Arthur

BONNARDON Pierre à GERIN Anne

5^{ème} collègue – Délégués des Communes Centre

1 représentant = 1 voix délibérative

DEVAUTON Thierry à GUSMEROLI Stéphane
DUPRAZ Marc à ESCARON Dominique
LABRUDE Evelyne à CLOUZEAU Dominique
MAILLOT Isabelle à MERLE Alain
ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane
BALZER Armelle
BERNARD-PEYRE Gaëlle
BILLARD Cécile

CHAMPROND Nicolas
GAUTIER Marc
GROS BONNIVARD Patrice
MARCHAIS Marie-Lise
MOUGIN Nicolas
SEBBAR Nathalie
SEMANAZ Géraud

6^{ème} collègue – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric à ESCARON Dominique
BOCHATON Brigitte à GUIGUE Gilbert
BURDET Gérard à LAVAL Sylvain
DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
DUMAS Isabelle à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
LAMBERT Hervé à EGO Catherine
REY René à GUIGUE Gilbert

BOITEZ Rodolphe
COURTOIS Gilbert
GAUCHON Sandrine
SUCHERE Séverine

7^{ème} collègue – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

BAZIN Jean-Jacques à GUILLEMAT Serge

OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires année 2024 : Budget du syndicat mixte

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse.

Ainsi fait et délibéré le 13 mars 2024
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le **15 MARS 2024**

